

## > Le procès de Pontoise vu depuis les bancs du public

Une énorme mise en scène où tout était joué par avance (comme lors des sinistres procès politiques staliniens commandités par le Bureau Politique du parti). Cérémonie en vue de bercer et droguer le public en semant le fol espoir comme quoi le « jury populaire » serait, malgré tout, obligé de rejeter la tricherie policière grossière et sans vergogne des « témoignages » à charge. Les peines allant de 3 à 15 ans prouvent qu'il n'en est rien. C'était une leçon politique cruelle, un condensé de la démocratie bourgeoise, où camouflée par le supposé « débat contradictoire » apparaît la logique froide et assassine de la raison d'Etat.

## > Paris, un débat sur la violence de la police...

a rassemblé plus de 120 personnes à l'occasion d'une soirée de soutien aux inculpés de Villiers-le-Bel. Étaient présents outre des membres du collectif de soutien aux inculpés de Villiers, des proches et soutiens de Michaël, pourchassé par la police et mort noyé en 2004, de Lamine Dieng, mort dans un fourgon de police en 2007, d'Ali Ziri, mort lors d'un contrôle routier en 2009, de Joachim éborgné par un tir de flash-ball en 2009 et d'Umut mort d'une balle en pleine tête en 2010. Personne ne se fait plus d'illusion sur la justice, rouage de la machine qui a tué leurs proches, mais tous se sont engagés dans une bataille judiciaire à laquelle ils prêtent un sens politique dépassant les cas particuliers, qui les rassemblent autour d'un même but : faire en sorte que ces violences cessent. On parle d'actions communes (une brochure d'infos, un film, une campagne, une manif nationale, un réseau ou encore une coordination des victimes de violences policières...), mais on ne ferme pas les yeux sur les différences de traitement (et donc de modes de mobilisation) entre les habitants de quartiers populaires, noirs ou bronzés, maltraités dans leur quotidien et les militants frappés par la répression. Rendez-vous est finalement pris pour Septembre. À suivre.

## > De la volonté d'atomiser la révolte

Saint-Dizier, le 4 octobre 2007, un homme accusé d'avoir giflé un policier est écroué, l'interpellé aurait subi des violences policières en garde-à-vue. Dans la nuit, le quartier du Vert-Bois est le théâtre d'affrontements avec la police, flics et pompiers caillassés, la MJC, l'Office Public HLM pris pour cibles. Le 16 octobre, quelques 120 policiers investissent le quartier, GIPN, PJ, CRS... 15 personnes sont interpellées en grande partie sur la base de témoignages sous X (même méthode que pour les inculpations de Villiers-le-Bel, deux rares exemples de l'utilisation de cette procédure mise en place en 2002 avec la loi dites « Perben 2 »). Les faits d'abord classés comme « criminels » (assises) sont requalifiés, faute d'éléments, pour finir en correctionnelle. Le 15 juin 2010, 8 jeunes hommes, âgés de 20 à 27 ans, accusés de dégradations et de violences volontaires en réunion, sont condamnés à des peines allant de 1 an dont 6 mois ferme à 5 ans dont 4 ans ferme. Le parallèle avec Villiers-le-Bel et flagrant... même logique, même volonté de l'Etat d'atomiser la révolte.

## > Sous « X » c'est facile !

Prenez un store pour se cacher derrière, une caméra, une machine à déformer la voix, des indicis et/ou des personnes que la police peut faire chanter, vos ennemis, des gens intéressés par la thune... et ça y est vous avez un témoin à charge sous X parfait. Après il peut, sans aucune possibilité de contrôler ses accusations, raconter n'importe quoi. Le pouvoir ne lui cherchera pas de puces, il a fait son boulot, il a « légalisé » la décision, prise avant le procès, d'envoyer des gens en prison. Le verdict est tombé dans la nuit du samedi 3 juillet : Abderhamane et Adama Kamara ont été condamnés respectivement à 15 et 12 ans de prison, 9 ans pour Ibrahima Sow, 3 ans pour Mara Kanté et Samuel Lamba Lamba.

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°88 • juillet 2010

Recevoir ce bulletin par Internet : [resistons\\_ensemble@yahoo.com](mailto:resistons_ensemble@yahoo.com). Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

## Des « combattants illégaux » à Villiers-le-Bel ?

La cour d'assise de Pontoise (95) juge 4 personnes inculpées de « tentative d'homicide volontaire en bande organisée sur fonctionnaire de police en exercice », et une cinquième pour complicité. L'acte d'accusation est vide. Des ragots (par ex des discussions entre détenus), des « témoins sous X » appâtés par une promesse de prime et/ou par la jalousie ou la haine, des « géo-localisations » de portables. C'est tout. Même pas l'ombre d'une « preuve criminelle ».

Les accusés sont des jeunes gens connus de tous dans leur cité, souvent décrits comme des éléments modérateurs. Ils nient les accusations. Mais ces jours de novembre 2007, deux gamins sont morts écrasés par une voiture de police et des révoltes massives ont suivi. Il y a bien eu presque une centaine de policiers blessés par des projectiles d'armes à feu (mais seul l'un d'entre eux a pu bénéficier d'une ITT d'un jour). C'est une première.

Personne ne sait qui a tiré, et quant au fond, l'Etat préfère ne pas le savoir. Le pouvoir a choisi 5 jeunes gens dans un but précis : camoufler le fait que les habitants de

Villiers-le-Bel, comme ceux d'autres quartiers populaires, sont capables de se révolter massivement et de prendre les armes contre les garants de l'ordre qui détruit leurs vies. C'est pour nous faire oublier cela que le gouvernement cherche à nous endormir avec son histoire d'émeute manipulée par quelques soi-disant « caïds ». Le « USA Patriot Act » permet au gouvernement des Etats-Unis d'enfermer indéfiniment dans ses prisons secrètes et camps, comme par exemple à Guantanamo ou Abou Ghraib, de torturer, d'assassiner ceux qu'il considère comme « terroristes » et nomme pour l'occasion des « combattants illégaux ». Et tout ça sur la base d'une simple dénonciation, d'un soupçon... sans aucune preuve. Villiers-le-Bel n'est ni Bagdad, ni Kaboul. Pourtant l'Etat fait comme si. Il décide de déclarer la guerre, car c'est la seule manière de se débarrasser de tout cadre légal. Exiger la libération des « combattants illégaux » de Villiers-le-Bel n'est pas seulement une question de solidarité. C'est reconnaître aux opprimés un droit de se révolter et choisir son camp dans une situation de guerre.

## ➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### « C'est une gifle monumentale pour Sarkoland » Hamé

Après 8 ans de procédures 30000 euros de frais, *La Rumeur* a tenu bon ! Le 25 juin 2010, la cour de cassation a définitivement relaxé Hamé. « *Les rapports du ministère de l'intérieur ne feront jamais état des centaines de nos frères abattus par les forces de police sans qu'aucun des assassins n'ait été inquiété.* » Ce n'est pas diffamatoire !

### Mohamed mort en GAV, non lieu requis pour la police

Été 2009 Mohamed Benmoua est l'un des 7 hommes morts ou mutilés à vie (dont le réseau a pu avoir connaissance) alors qu'ils se trouvaient sous la mainmise de la police (voir RE 78). À Firminy (69) Mohamed avait été transféré de sa cellule de garde à vue vers l'hôpital où il est mort. Version policière : il se serait pendu en utilisant des bouts de matelas pour fabriquer une cordelette qu'il aurait accrochée aux trous dans le mur de sa cellule ! S'ensuivent 3 nuits d'affrontements avec la police et une marche pour réclamer la vérité. Un an plus tard la justice, sans surprise, innocente les policiers même pas mis en cause pour « défaut de surveillance », l'autopsie n'aurait révélé aucune trace de violence. « Ce n'est pas une surprise mais cela ne change pas notre façon de penser » déclare la mère de Mohamed, une marche en sa mémoire aura lieu en juillet.

### Poitiers : les interpellés de la fête de la musique

Partout en France, la fête de la musique est une occasion de sortie pour la police. À Poitiers elle a procédé à une 20aine d'interpellations dont celle d'un groupe de 6 personnes. Leur délit : une jeune femme du groupe se serait adressée au chef de la police en ces termes « Papineau on aura ta peau », les autres auraient par leur résistance tenté de la faire échapper à l'interpellation. La police prend très au sérieux ce qu'elle juge être une « menace de mort », le préfet porte carrément plainte au nom de l'Etat, ce qui vaudra aux 6 : des coups, une GAV de 48h, une comparution immédiate qui une fois refusée

par les 6 aboutira à une remise en liberté sous contrôle judiciaire pour 4 d'entre eux et une détention provisoire pour le 6ème en attente du procès qui aura lieu le 8 juillet.

### Manifestation devant la prison de Fribourg

Mi-avril, Umüt et Yunus, deux jeunes de Vaulx-en-Velin, sont coursés par les flics dans une voiture volée. Les flics tirent à plusieurs reprises et finissent par abattre Umüt. Yunus croupit depuis en prison, tout comme Erdal le jumeau d'Umüt accusé lui aussi du vol et arrêté alors qu'il vient reconnaître le corps de son frère (cf. RE de mai). Le 12 juin avait lieu une manif devant la prison de Fribourg où est enfermé Erdal, en soutien aux deux jeunes enfermés et en mémoire d'Umüt. Environ 150 personnes ont défilé et tiré des feux d'artifices devant la taule, et sur les flics qui essayaient de les en empêcher. Après la dispersion, les renforts policiers ont raflé au faciès une cinquantaine de personnes dans les rues de la ville, pour finir par toutes les relâcher le soir même ou le lendemain, faute de preuve. Une instruction est tout de même encore en cours.

### Bordeaux : concert contre les abus policiers réussi !

Le 5 juin 2010, les collectifs *Contre Les Abus Policiers* (C.L.A.P33) et *Inougav* ont organisé un concert en soutien à Magalie, faucheuse volontaire poursuivie pour rébellion, et Myriam, chanteuse d'O.P.A, militante, qui avait porté plainte pour coups et blessures contre la police. Si le concert fut réussi avec près de 650 personnes, il faut noter que la plainte de Myriam a été classée sans suite et que l'audience de Magalie, prévue le 4 juin, a été reportée au mois de décembre. Merci aux artistes, aux bénévoles, à la salle Barbey, au Samovar. La lutte continue...

<http://clap33.over-blog.com/> <http://inougav.blogspot.com/>

### « On va te faire une surprise »

Montreuil, le 30 mai vers 1 h 30 du matin, une patrouille de police arrête un jeune de 16 ans soupçonné de leur avoir fait un doigt d'honneur. Ce geste était fait en direction d'un bus refusant de s'arrêter, explique l'adolescent. Embarqué par les flics, il pensait finir au comico. Dans la voiture les insultes fusent... « On

va te faire une surprise » balancent les cognes ; il finira sur un terrain vague près d'un canal proche de Bobigny, passé à tabac, laissé sur place. 7 jours d'incapacité totale de travail (ITT) pour l'adolescent qui a porté plainte, l'IGS enquête... les symptômes d'une brutalité policière ordinaire.

### Face à la police, il met sa vie en jeu, il meurt

Jeudi 1er juillet à Draveil (Essonne), un homme de 28 ans fuit à la vue de la police, les flics le poursuivent, il se jette dans la Seine pensant leur échapper en rejoignant l'autre rive, mais il s'y noie.

L'homme était clandestin. Une vie précaire face à un État qui juge indésirable, organise la chasse et l'enfermement, la menace est permanente... au point de risquer sa vie, avec la mort au bout. Pourquoi la police fait-elle si peur ? Avril 2004 : Mickaël, mai 2006 : Fethi, juin 2006 : Wilhelm, avril 2008 Baba, noyé en fuyant la police. Chunlan Liu, Reda, morts en tentant d'échapper à cette chasse à l'homme...

### « Seulement » le droit à l'insulte

2008, Salon de l'Agriculture, Sarkozy insulte, impuni, un homme pour refus de lui serrer la main : « *Casse-toi, pauvre con !* ». En 2009, il promet de nettoyer la Cité des 4000 à la Courneuve au « karcher ». De nouveau la « justice » reste silencieuse. Juin 2010, Sarkozy retourne en catimini. Il oublie que les cités ont la mémoire longue. Un jeune homme le remet à sa place ; il l'apostrophe avec un tonitruant ; « *Va te faire enculer connard, ici t'es chez moi* ». Justice expéditive : 35 heures de TIG pour outrage au chef d'Etat. En passant un journaliste de France 3 qui a osé filmer la scène a été giflé par la police, Au moyen âge, les seigneurs avaient le droit de cuissage : précéder le mari lors de la nuit de nocé. Sarkozy n'a pas encore tout ça. Il a seulement le droit à l'insulte.

### Manifestation contre les violences policières à Varsovie

Le 23 mai, quartier populaire de l'ancien stade de Varsovie, la police charge les vendeurs informels nigériens du « bazar du stade » où de nombreux migrants vivent de cette activité économique qui persiste malgré la construction du nouveau stade. Maxwell Itoya, nigérian de 36 ans s'interpose, il prend

une balle. La police polonaise tente de faire passer ce meurtre pour de la légitime défense, elle aurait été attaquée par une « bande d'africains » ! Lors de la charge, les vendeurs se défendent et plus d'une trentaine d'entre eux sont arrêtés. Ils sont relâchés sous la pression de la mobilisation : plusieurs centaines de personnes ont manifesté le 30 Mai et les soutiens ont fait tourné dans les médias témoignages et vidéos qui attestent de la brutalité de l'attaque de la police.

### Quand la Mairie PS s'en prend aux libertés fondamentales

Ces derniers temps à Rouen, les amendes pour affichage sauvage pleuvent. La librairie libertaire « l'insoumise » appelle régulièrement à des débats par voie d'affichage. Le 24 mars une délégation de la librairie, soutenue par le CDLF (Collectif de défense des libertés fondamentales) obtient l'annulation de toutes ses amendes. Le 1er mai les militants de « l'insoumise » pour montrer leur détermination, collent sauvagement des affiches « murs blancs peuple muet » sur le parcours de la manifestation à laquelle participaient les élus du PS. Le 12 mai, la librairie est mise en demeure de régler 1 635 euros ! Fin mai grâce à une forte mobilisation, la librairie reçoit un accord verbal de la municipalité qui garantit annuler cette dette. En attendant un engagement écrit, plus d'amende et silence radio, mais pour combien de temps...



### Le procès d'Arezki Kerfali...

est reporté au 10 mars 2011 à la demande de l'avocat Maître Skander. Une bonne chose pour obtenir un complément d'enquête et surtout pour ne pas dissocier l'affaire d'outrage d'Arezki Kerfali de celle de la mort d'Ali Ziri. Une 30aine de membres du collectif étaient présents au Tribunal de Pontoise ce 24 juin.

### Gazage au stade de Jussieu le 14 juin

« *Je suis cette victime d'une erreur et bavure policière. J'appelle tout témoin à venir le 10 août à 9 h pour témoigner de l'injustice et de la hagra faite aux habitants les plus mal traités de Versailles Jussieu.* » <http://leversailles.blogcommun.fr/2010-06-bagarre-entre-jeunes-et-policiers-apres-la-defaite-de-lalgerie/#comment-295>